



Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le **5 2 0**
ID : 059-215903923-20200720-A1622-AR

Maubeuge, le 12/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE n°108/2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Emmanuel LOCOCCILO, Neuvième Adjoint au Maire

Le Maire de MAUBEUGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles :

- L.2122-18 relatif au principe général de délégation,
- L.2122-20 relatif aux conditions de retrait des délégations,
- L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,
- L.2122-22 relatif aux attributions déléguées par le Conseil Municipal au Maire,
- L.2122-23 relatif aux subdélégations,
- L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la délibération n°34 du 05 juillet 2020 relative à l'élection du maire, en application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°35 du 05 juillet 2020 relative à la fixation du nombre d'adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n°36 du 05 juillet 2020 relative à l'élection des 10 adjoints,

Vu la délibération n°37 du 05 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire aux termes de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales un certain nombre de ses compétences, qu'il peut lui-même subdéléguer aux Adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Emmanuel LOCOCCILO, en qualité de Neuvième Adjoint, en date du 05 juillet 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de déléguer avec précision certaines fonctions aux Adjoints.

Que les délégations données par le maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Page 1 sur 4

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 03 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

ARRETE n° /2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Emmanuel LOCOCCILO, Neuvième Adjoint au Maire

www.ville-maubeuge.fr

Paraphes

E.L. (M)

Considérant que par délibération n°37 susvisée, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil municipal en vertu des termes des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT, il est expressément prévu qu'en cas d'empêchement du maire, les dispositions de l'article L2122-17, traitant de la suppléance de plein droit, seront applicables,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Emmanuel LOCOCCILO est délégué aux sports et aux bâtiments sportifs,

Il assurera en mes lieu et place, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions et missions relatives à ces questions, sous réserve de compétences exercées par l'Etat et par d'autres Collectivités Territoriales.

ARTICLE 2 :

A ce titre, Monsieur Emmanuel LOCOCCILO est habilité à signer, à l'exception des documents et pièces réservées à la signature exclusive du Maire, tous actes et certificats relatifs et nécessaires dans les matières ci-dessous exposées :

- La politique sportive municipale, et notamment :
 - Suivre la gestion, l'entretien des équipements sportifs
 - Veiller au respect des normes de sécurité
 - Faire respecter le règlement intérieur de chaque salle et les consignes de sécurité
- Les relations avec les associations et fédérations sportives et notamment la signature de conventions de développement avec les principales associations locales
- Les manifestations sportives telles que l'organisation d'évènements sportifs entre autres,
- La direction des travaux communaux, notamment :
 - Le suivi, l'avancée et la validation des travaux sur le plan technique réalisés en régie et/ou suite à l'exécution de marchés publics, qui ont lieu exclusivement sur les bâtiments sportifs appartenant au domaine public ou privé,
 - L'étude, la proposition et l'élaboration des dossiers d'investissements liés à la rénovation voire la création de nouveaux équipements sportifs (salle de boxe, Maison des sports ...)

- La signature, entre autres :
 - Des arrêtés relatifs au fonctionnement et la fermeture des équipements sportifs municipaux,
 - Des arrêtés et conventions de mise à disposition des installations sportives aux associations, aux collèges et lycées publiques et privés.
 - Des arrêtés de buvette pour les associations ayant l'agrément Jeunesse et Sport,
 - Des arrêtés de subventions sportives,

ARTICLE 3 :

Monsieur Emmanuel LOCOCCIOLO est subdélégué aux attributions :

- 27° Procède au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, lorsque ces projets et opérations sont inscrits au budget communal,

Cette compétence concerne exclusivement les bâtiments sportifs.

ARTICLE 4 : Application de la suppléance de plein droit établie à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, tant en cas de délégation de fonctions propres qu'en cas de subdélégation des attributions établies à l'article L 2122-22.

Il est disposé qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Maire et de l'adjoint ayant reçu délégation et subdélégation par arrêté, la suppléance de plein droit établie à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique.

Ainsi, le Maire et l'Adjoint délégué, simultanément absents ou empêchés, sont provisoirement remplacés, dans la plénitude de leurs fonctions, par l'adjoint dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par le Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau.

ARTICLE 5 : Cas des mêmes délégations et subdélégations attribuées à plusieurs adjoints

Dans le cas où le Maire a délégué ou subdélégué à plusieurs Adjoints les mêmes fonctions, l'ordre de priorité entre Adjoints à respecter est celui établi par l'article L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir celui établi dans le tableau du Conseil Municipal du 05 Juillet 2020.

ARTICLE 6 :

La délégation de fonctions et de signature définie dans le présent arrêté subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

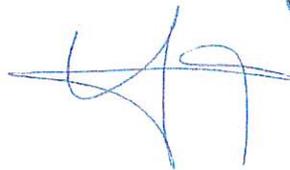
ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62 039, 59014 Lille Cedex.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera :

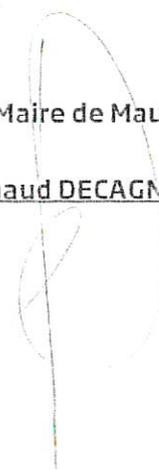
- Remise à l'intéressé,
- Annexée au registre des arrêtés de la Ville,
- Transmise à Madame le Sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe.

Signature du délégataire :



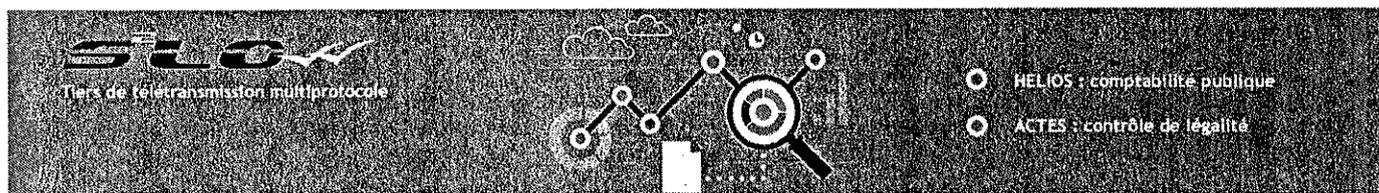
Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en sous-préfecture le20.07.2020
et de la publication le20.07.2020
ou de la notification le20.07.2020 .



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Maubeuge

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A1622
Date de la décision :	2020-07-20 00:00:00+02
Objet :	ARRETE_DELEGATION_FONCTION_SIGNATUR E_MR_LOCOCCIOLO
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-215903923-20200720-A1622-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215903923-20200720-A1622-AR-1-1_0.xml	text/xml	861
Nom original :		
ARRETE_DELEGATION_MR_LOCOCCIOLO.pdf	application/pdf	1154369
Nom métier :		
99_AR-059-215903923-20200720-A1622-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	1154369

Cycle de vie de la transaction

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	20 juillet 2020 à 09h12min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 juillet 2020 à 09h12min28s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Noemie LEVEQUE
En attente de transmission	20 juillet 2020 à 09h12min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juillet 2020 à 09h12min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 juillet 2020 à 09h12min41s	Reçu par le MI le 2020-07-20

